



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
20 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

**Pour information**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2001**

22-26 janvier et 29 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### Note de pays\*\*

#### Nicaragua

#### *Résumé*

Le Directeur général présente ci-après le programme de coopération avec le Nicaragua pour la période 2002-2006.

---

\* E/ICEF/2001/2.

\*\* Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2001.

## La situation des femmes et des enfants

1. Le Nicaragua compte 5,1 millions d'habitants et le taux annuel d'accroissement de la population atteint 2,7 %; 53 % de la population a moins de 18 ans. Le Nicaragua doit avant tout surmonter les inégalités et la pauvreté, qui touchent principalement les femmes et les enfants. Quarante cinq pour cent de la richesse nationale bénéficient à seulement 10 % de la population, les plus pauvres ne percevant que 14 % du revenu national. Le Nicaragua se classe au troisième rang des pays les plus pauvres du continent américain, avec un produit national brut par habitant de 453 dollars. La pauvreté frappe 2,3 millions de personnes, et 831 000 personnes sont en situation d'extrême pauvreté, notamment dans les régions centrale et atlantique. La relative stabilité macroéconomique des années 1995-1999 n'a eu qu'une incidence restreinte sur le développement social.

2. Le fardeau de la dette, très élevé, engloutit près de 48 % des exportations totales. Le Nicaragua répond aux critères lui donnant le droit de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, mais l'acceptation de son dossier est subordonnée au strict respect des conditions figurant dans la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international. Des progrès dans les domaines de la gouvernance, de la transparence, de la décentralisation, de l'atténuation de la pauvreté et de la protection de l'environnement permettraient au Nicaragua de voir sa candidature retenue au titre de l'Initiative. Tout manquement à ces obligations et le climat politique qui entourera les élections municipales de 2000 et les élections nationales de 2001 pourraient cependant nuire à l'exécution de la stratégie de lutte contre la pauvreté et avoir une incidence sur l'aide internationale.

3. Les dépenses sociales sont passées de 1,9 % du produit intérieur brut (PIB) en 1991 à 3,7 % en 1997, mais en termes absolus cela est insuffisant pour garantir un accès universel aux services sociaux de base. L'aide financière internationale a joué un rôle crucial, représentant 22 % du PIB en 1999. Une part importante des ressources externes a servi au renforcement des programmes sociaux et a permis d'atténuer de manière notable les effets de l'ouragan Mitch, lequel a dévasté le pays en 1998, provoquant environ 1,3 milliard de dollars de dégâts sur les plans social et économique.

4. En 1998, l'Assemblée nationale a donné son aval au Code de l'enfant et de l'adolescent, dont l'application devra être soutenue par des allocations budgétaires, un renforcement des institutions pertinentes et une coordination interinstitutions efficace. En dix ans, le Nicaragua a consenti des efforts considérables pour atteindre 10 des 27 objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Les taux de mortalité infantile et des moins de cinq ans sont passés à 40 et 50 p. 1000 respectivement. Une couverture vaccinale élevée a permis d'éradiquer la poliomyélite et d'éliminer la rougeole et le tétanos néonatal. Le taux d'allaitement maternel est passé de 11 à 29 % et la réhydratation par voie orale a atteint 58 %. L'iodation du sel devrait se généraliser dans le courant de l'année à venir. Par ailleurs, de la vitamine A est désormais ajoutée au sucre.

5. D'autres objectifs n'ont pas pu être atteints. Un enfant sur trois souffre à un degré ou un autre de malnutrition chronique et 9 % souffrent de malnutrition grave. Avec 150 décès pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité maternelle est par trop élevé. Dans la région atlantique et les zones difficiles d'accès, ce taux peut être deux fois supérieur à la moyenne nationale. Les adolescentes donnent nais-

sance à un enfant sur quatre au niveau national. L'eau salubre est encore trop rare et le réseau d'assainissement insuffisant, notamment dans les campagnes et dans les zones où l'habitat est dispersé.

6. L'éducation préscolaire en est encore à ses balbutiements. En 1998, seuls 24 % des enfants entre trois et six ans étaient inscrits dans des programmes préscolaires. Quelque 79 % des enfants d'âge scolaire – filles et garçons confondus – vont à l'école. La qualité et la pertinence de l'enseignement sont particulièrement problématiques. Il faut en moyenne 10,3 années pour terminer le cycle obligatoire, qui ne devrait prendre que six ans, et seuls 29 % des enfants achèvent le cycle primaire. La pauvreté a des répercussions sur la fréquentation scolaire, de nombreuses familles n'ayant pas les moyens de financer les coûts directs et cachés. À cause de la pauvreté, plus de 167 000 enfants et adolescents sont obligés de travailler.

7. Les femmes sont à la tête d'un foyer sur quatre. La violence familiale entraîne la désintégration de la cellule familiale et perpétue une culture de la violence. Trente-six pour cent des enfants ne sont pas déclarés à l'état civil, pour des raisons administratives, juridiques et culturelles. Seuls 5 % des enfants handicapés reçoivent une aide appropriée. L'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, la toxicomanie et la violence sont des problèmes de plus en plus graves. La présence de quelque 76 000 mines met en danger la vie des enfants et des adolescents.

8. Aucun département n'est épargné par la pandémie de VIH/sida dont la propagation est une véritable bombe à retardement. Les chiffres officiels font état d'un petit nombre de cas, créant un sentiment trompeur de sécurité. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et les initiatives similaires se doivent d'améliorer les capacités de détection; d'informer les dirigeants afin qu'ils prennent toute la mesure du problème; et d'appuyer le programme national de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida.

9. La dégradation de l'environnement exacerbe la pauvreté parmi les enfants et leurs familles. L'ouragan Mitch a montré que la pauvreté et ses effets sur l'environnement aggravent encore la vulnérabilité sociale et environnementale. Le Nicaragua est aussi un pays où les séismes, les éruptions volcaniques, les inondations et la sécheresse sont des phénomènes fréquents.

## **Enseignements tirés des programmes précédents**

10. L'examen à mi-parcours de 1998 a mis en évidence l'efficacité de la coordination entre les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les organismes des Nations Unies s'agissant de la réalisation de 10 des 27 objectifs du Sommet mondial pour les enfants, de l'approbation du Code de l'enfant et de l'adolescent et de la formulation de politiques d'intérêt général. Conforter cette coordination est essentiel pour inscrire le Code et la stratégie de lutte contre la pauvreté durablement dans les faits et arrêter un nouveau programme en faveur des enfants et des adolescents pour la décennie à venir.

11. Les droits de l'enfant et la question de la parité entre les sexes ne font plus l'objet de programmes distincts mais sont intégrés à l'ensemble des programmes soutenus par l'UNICEF. Cette démarche, reprise dans le nouveau programme de pays, créera des conditions propices à la promotion et à la concrétisation de tous les droits de l'enfant. La coordination des travaux entre les municipalités, les institu-

tions nationales et les organisations non gouvernementales a servi de catalyseur à l'échelon local.

12. L'ouragan Mitch a montré à quel point il importait de disposer d'un mécanisme de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Rapide et efficace, l'aide des donateurs et des organismes des Nations Unies a été coordonnée par l'UNICEF, qui a ainsi joué un rôle de chef de file. Dans la phase de reconstruction, la distribution rapide de fournitures scolaires et les programmes provisoires d'enseignement primaire et de substitution ont atténué les effets de la désorganisation du système scolaire.

13. Des évaluations, réalisées aussi bien en interne qu'en externe, ont révélé que la gestion des projets et l'utilisation des ressources laissaient à désirer. Le nouveau programme de pays fait une large part au renforcement des capacités des partenaires dans le domaine de la gestion des projets sociaux.

### **Stratégie proposée pour le programme**

14. Le nouveau programme contribuera à mieux faire connaître les droits fondamentaux des enfants, des adolescents et des femmes et à les faire respecter. Il mettra à profit les progrès réalisés pendant la décennie précédente et s'inscrira dans le mouvement mondial pour l'enfance afin de faire des femmes et des enfants les principaux bénéficiaires de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le principal objectif est d'aider tous les enfants à s'épanouir et à acquérir des compétences dans le respect de la paix et de l'égalité, ce qui permettrait d'une part à ceux qui ont la charge des enfants de tenir leurs engagements et de s'acquitter de leurs obligations, et d'autre part de définir un nouveau programme en faveur de l'enfance.

15. Il est prévu de mener des activités de sensibilisation auprès des responsables politiques et sociaux, d'étoffer les capacités nationales et municipales, de renforcer l'information sociale et la mobilisation et d'appuyer certains services de base. Axé sur les droits et les résultats, le nouveau programme porte en priorité sur certaines étapes du cycle de vie. Il prévoit des interventions aux niveaux national et municipal, dans lesquelles les atouts et l'expérience de l'UNICEF trouveront leur place. Ces interventions appelleront une mobilisation des partenaires et un renforcement de la coopération à tous les niveaux. Le choix des zones d'intervention se fera en fonction de critères tels que le niveau de pauvreté, le rapport coût-efficacité et la possibilité de compléter d'autres programmes de coopération. On accordera une attention particulière au renforcement et à l'élargissement de l'action des partenaires dans la région de la côte atlantique.

16. Le nouveau programme de pays s'articulera autour de trois axes d'intervention et aura une composante intersectorielle. Le programme concernant les *politiques d'intérêt général, la législation et les mesures spéciales de protection* contribuera à renforcer la capacité nationale à faire appliquer efficacement la législation, les politiques et les programmes nationaux visant à faire respecter les droits des femmes et des enfants et le Code de l'enfant et de l'adolescent. On s'emploiera en priorité à venir en aide aux enfants ayant besoin d'une protection spéciale, notamment les enfants toxicomanes, victimes de mauvais traitements ou de violences sexuelles; à veiller à l'insertion sociale des handicapés et à prévenir les accidents provoqués par les mines; à garantir le droit de tout individu à avoir une identité et une nationalité. Les partenariats entre les institutions publiques et la société civile seront renforcés.

Des initiatives intersectorielles à tous les niveaux, telles que des opérations de sensibilisation, d'information et de mobilisation, étayeront l'ensemble des activités prévues par le programme.

17. Le programme axé sur *la santé, l'environnement salubre et l'atténuation des vulnérabilités* portera sur la multiplication des services de santé nationaux et décentralisés; l'approvisionnement en eau, les services d'assainissement et la promotion d'un environnement salubre; et les capacités d'intervention dans les situations d'urgence. Il prévoira un appui à la protection et à l'épanouissement des enfants, l'accent étant mis sur le rôle éducatif de la famille; à l'allaitement maternel; à la diminution de la mortalité maternelle; à la santé des adolescents en matière de procréation; à la prévention des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, en étroite collaboration avec l'ONUSIDA; au contrôle des carences en oligoéléments; et à l'information sociale sur le thème de la nutrition. On s'attachera en priorité à améliorer l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement dans les zones rurales. On s'emploiera à promouvoir les principes d'hygiène et d'assainissement avec l'aide des écoles et du réseau d'agents sanitaires. Les initiatives concernant la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets seront menées en coordination avec les autres organismes des Nations Unies au titre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lesquels sont en cours d'élaboration.

18. Le programme consacré à *l'éducation et au civisme* contribuera à affirmer le droit à une éducation de qualité pour tous. On attachera une importance particulière à l'appui donné au plan national d'éducation; à la promotion des partenariats et à l'allocation de ressources adéquates à l'enseignement initial, préscolaire et primaire; au renforcement des initiatives de contrôle et d'évaluation; à l'établissement et à la diffusion de modèles et de stratégies visant à accroître le nombre d'inscrits et à garantir une meilleure insertion et un meilleur apprentissage. À cette fin, on retiendra trois axes d'intervention : accès de tous les enfants à l'éducation; élimination du travail des enfants et protection des adolescents entrés dans la vie active; éducation civique et promotion des idéaux de paix.

19. Les dépenses intersectorielles correspondent à des composantes qui appuient l'ensemble du programme, notamment les dépenses relatives au personnel d'appui et aux voyages et les autres dépenses de fonctionnement. Elles couvrent aussi des activités internes visant à renforcer les capacités internes et externes relatives à la gestion des projets sociaux.

20. On attachera une attention particulière à la coordination entre les institutions bilatérales et les institutions financières internationales. L'Alliance internationale d'aide à l'enfance sera un partenaire important. L'UNICEF articulera ses activités avec celles des autres organisations internationales œuvrant à améliorer le sort des enfants, des adolescents et des femmes.

## Budget indicatif du programme

### Montant estimatif des ressources à consacrer au programme de coopération, 2002-2006<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Politiques d'intérêt général, législation et mesures spéciales de protection	1 080	4 000	5 080
Santé, environnement salubre et atténuation des vulnérabilités	1 270	8 000	9 270
Éducation et civisme	1 300	4 000	5 300
Dépenses intersectorielles	1 000	2 000	3 000
<b>Total</b>	<b>4 650</b>	<b>18 000</b>	<b>22 650</b>

a Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.